



Peut on dire qu'il y a Défaut de conseil ?

Par **casteran philippe**, le **19/11/2016** à **12:08**

bjr ,agriculteur, j'ai en 2014 renouveler un tracteur agricole ,le nouveau tracteur (neuf)ne me permet pas de réaliser certains travaux (réalisés avec l'ancien tracteur)le concessionnaire reconnait oralement les moindre performances et m'affirme "pouvoir rien faire" étant donné que les dites performances ne sont pas spécifiées sur le bon de commande.a qui dois je m'adresser pour résoudre ce problème ? merci de votre réponse